

Les enjeux et la symbolique de la “Table ronde” dans le règlement des conflits internationaux : les cas du Vietnam et du Sahara

Par Mohammed Loulichki

Résumé

Le lancement et la conduite de toute négociation ne dépendent pas seulement des positions des parties, de leur volonté de faire des concessions et, éventuellement, du talent du médiateur. De la même manière qu'ils ne dépendent pas, uniquement, du règlement des questions de procédure et de l'adoption d'arrangements techniques destinés à contourner les objections préalables des parties, à ménager leurs sensibilités et à leur faire accepter un code de conduite adapté à chaque phase des négociations.

Parmi ces éléments techniques figurent l'énoncé de l'ordre du jour, le choix du niveau et du style des négociateurs, le timing du lancement des négociations, l'organisation de la communication, la langue de la négociation, l'ordre de prise de parole, l'emplacement des délégations, l'utilisation des drapeaux, la hauteur des sièges, le lieu du déroulement des rencontres et la forme de la table de négociation ¹. Ces deux derniers éléments techniques revêtent une symbolique particulière.

¹ Henry S.Kramer, “ Game, Set, Match : winning the negotiation game” p.215.

L'Histoire des conflits, particulièrement ceux à caractère asymétrique, a démontré toute l'importance attachée, par les parties, au choix du lieu et de la forme de la table de négociation comme condition de leur engagement. Ce choix est directement lié au statut des parties dans le processus de négociation, à leur reconnaissance réciproque ou internationale et à leur volonté politique de concourir au règlement du conflit.

Concernant le lieu, les options varient selon les spécificités du conflit ou du différend. Elles vont de la tenue des négociations alternativement dans les capitales des deux parties, à la sélection d'une ville située dans la région d'origine des deux parties, à l'un des trois sièges de l'ONU (Genève, New York, Vienne), à un poste-frontière (Corée du Sud et Corée du Nord) à la capitale d'une grande puissance ou celle d'un pays ayant des rapports privilégiés avec une des parties au conflit (Doha pour les négociations entre les Taliban et le Gouvernement afghan) ...

S'agissant de la table des négociations, si la forme ronde est la plus populaire, les formes triangulaire, rectangulaire, ovale et en U ont été utilisées dans des circonstances différentes, tantôt pour occulter la question du statut de l'une des parties au conflit, tantôt pour accommoder des délégations multipartites qui insistent pour être à la même table de négociation.

Pour appréhender les questions du lieu et de la forme de la table de négociation, il sied de rappeler l'importance des aspects techniques et protocolaires dans la réussite du processus de règlement d'un différend ou d'un conflit (I), avant de relater la manière avec laquelle les deux aspects de procédure précités ont été résolus dans le cas vietnamien (II). De par la durée des négociations et le nombre des propositions échangées autour de ces deux questions, le précédent vietnamien constitue un cas d'école et un référentiel incontournable pour les médiateurs des conflits complexes. Il a sans doute été une source d'inspiration pour M. Hans Kohler, l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), pour réussir à organiser les deux réunions de Genève de décembre 2018 et mars 2019 sur le Sahara (III).

I - L'importance des formes dans la réussite des négociations

Pour être couronnée de succès, toute négociation, quels qu'en soient la nature, les enjeux et les protagonistes, doit être minutieusement préparée, habilement conduite et servie par une conjoncture favorable et une volonté politique des parties impliquées de la faire aboutir. A cet égard, les aspects de procédure, notamment la détermination du lieu des négociations et la forme de la table, revêtent une importance déterminante.

1- Le lieu de la négociation:

Le choix du lieu dépend de plusieurs paramètres qui se rapportent à la complexité du contentieux, à la reconnaissance ou la non reconnaissance réciproque des parties, à la proximité géographique, aux facilités de communication, aux antécédents des parties avec un lieu déterminé, au statut du pays hôte des négociations (ancienne puissance coloniale, grande puissance...), à son attitude vis-à-vis des parties au conflit...

Si l'on exclut les capitales des parties qui sont habituellement écartées pour éviter de conférer un "avantage du terrain" (Home court advantage) à l'une ou l'autre partie, le choix peut se porter soit sur un lieu situé dans un des pays capable d'influer sur les négociations (Réunion ministérielle à Washington du 6 novembre 2019 entre l'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan sur le barrage de la Renaissance en cours de construction par Addis Abeba), dans l'une des villes-siège des Nations unies ou dans un pays neutre.

Historiquement ², les villes de Vienne et de Genève ont été choisies pour des négociations et des conférences internationales eu égard à la neutralité de la Suisse et de l'Autriche (Réunions de Genève sur la Syrie et négociations sur l'Accord nucléaire iranien à Vienne). Enfin, grâce à leur politique équilibrée et au militantisme de leurs think tanks en faveur du dialogue et de la paix, les pays scandinaves se positionnent de plus en plus comme une destination diplomatique pour des négociations secrètes (Oslo pour les Accords sur la Palestine et Stockholm pour le Yémen).

² Ali Omid, "Symbolic Importance of the Venue of Negotiations in Diplomatic Efforts", Iran Review, February 4, 2013.

2- La table de négociation:

La table représente un support physique qui symbolise à la fois la prédisposition à communiquer avec l'autre et l'état du rapport de forces entre les parties. Sa forme est un élément technique de nature à impacter une négociation, positivement ou négativement. Elle acquiert une signification déterminante, particulièrement lorsque la négociation se déroule entre un gouvernement et des insurgés ou lorsque les deux parties ne se reconnaissent pas.

D'une manière générale, et nonobstant le caractère et l'objet des négociations, la forme de la table et le positionnement des parties autour de celle-ci génèrent un impact sur le processus. Dans une étude sur l'état d'esprit des parties à la veille du commencement d'une négociation, il a été démontré que 54% des personnes interviewées estiment que la table ronde réduit les tensions entre les parties et que 53% la jugent comme un facteur favorable à une amélioration de l'atmosphère des discussions³.

Dans le monde arabo-islamique, la Table ronde porte en elle une signification sociologique qui puise son fondement dans les traditions culturelles de la région. Elle constitue un cadre autour duquel la famille et les proches se retrouvent régulièrement pour partager un repas et converser, sans aucune considération quant au statut social de ses membres. Elle réunit, aussi, la famille ou la tribu pour résoudre des différends ou prendre une décision collective sur un sujet d'intérêt commun.

Sur le plan international, la thématique de la forme des tables de négociation surgit à chaque fois que la reconnaissance de l'une des parties est en jeu ou que la gravité et la longévité du conflit crée une animosité telle que les parties, refusant de se retrouver en tête-à-tête dans une négociation bilatérale ou plurilatérale, bloquent sur le plan politique ou psychologique. Ce formalisme se complexifie davantage avec la médiatisation des négociations en raison de l'impact de ces dernières sur les opinions publiques respectives des parties.

Souvent, lorsqu'on évoque les complications protocolaires préalables ou qui précèdent des négociations, le premier

cas qui vient à l'esprit est celui des négociations de Paris entre le Vietnam et les Etats-Unis (1968-1973) et la longueur des tractations sur la forme de la table de négociation.

II - La Conférence de Paris sur la paix au Vietnam

La guerre du Vietnam, qui a duré une vingtaine d'années (1955-1975), a opposé le Nord, appuyé par l'Union soviétique, et le Sud, allié des Etats-Unis. Elle a enregistré un engagement plus intense et plus lourd des Américains au cours des dix dernières années de ladite période.

Toutefois, devant le constat de l'impossibilité d'une victoire militaire sur la République démocratique du Vietnam Nord, les Etats-Unis se sont résolus à la cessation de la guerre et au retrait de leurs 543.000 soldats, sans que cela affaiblisse leur allié, la République du Vietnam représentant le Sud. Cette décision, prise par le Président Lyndon Johnson en mars 1968, a été reconduite et menée à son terme par son successeur, le Président Nixon, sous l'influence de son Secrétaire d'Etat Henry Kissinger⁴.

Pour sa part, le Vietnam du Nord, appuyé par l'URSS et la Chine, s'était fixé pour objectif d'obtenir le départ des troupes américaines et d'asseoir la légitimité de Hanoi sur l'ensemble du territoire national, en réalisant, en même temps, la réunification du pays.

La position de force dans laquelle se trouvait le gouvernement du Vietnam du Nord a permis, à ce dernier, de capitaliser sur les prémices d'une victoire militaire de plus en plus certaine et de dicter pratiquement les termes de l'Accord de Paris.

Cette posture a été dictée par trois contraintes de la politique interne américaine. Le souci du Président des Etats-Unis de mettre fin à une guerre qui a porté préjudice à sa présidence et l'a obligé à renoncer à un second mandat, la pression de l'opinion publique en faveur du retrait des forces américaines et le souhait de Washington d'obtenir "la paix dans l'honneur", afin d'éviter que son désengagement n'affecte l'image des

³ Tuong-Minh Ly-Le, "Business Negotiations Between American and Vietnamese Businesses: The Influence of Proxemics and Site Setting on Negotiation Outcomes.", *Inquiries* Vol. 7(04), août 2015.

⁴ Hanhimäki, Jussi M, « La négociation dans les combats : la Conférence de Paris et la fin de la guerre du Viêt-nam », *Relations internationales*, vol. 135, no. 3, 2008, pp. 53-72.

Etats-Unis en tant que puissance auprès de ses amis et de ses ennemis ⁵.

Le principe de trouver une issue négociée à la guerre ayant été retenu, les deux principales parties au conflit, les Etats-Unis et le Vietnam du Nord, devaient résoudre trois questions de procédure: le lieu des “conversations officielles” préliminaires, le nombre des parties et la forme de la table de négociation.

Concernant le lieu, les Américains ont suggéré successivement Genève (qui avait abrité les négociations de 1954 ayant abouti à la division du pays), puis New Delhi et neuf autres capitales, toutes rejetées par le gouvernement de Hanoi. Le Vietnam du Nord a suggéré sa propre capitale et Varsovie. Le choix s’est finalement porté sur le Centre des Conférences de Paris.

S’agissant des parties admises à participer aux négociations, le problème se posait surtout à propos du Front de Libération Nationale (FLN), plus connu sous le nom de Việt Cộng, auquel les Etats-Unis et le Vietnam du Sud déniaient le droit de participer de manière autonome aux négociations.

Le compromis final a consisté à contourner la question de la légitimité, en incluant les quatre parties dans la négociation, identifiées simplement comme “votre côté” et “notre côté”. Mais, en réalité, les pourparlers étaient publiquement reconnus comme ayant un caractère bilatéral entre les Etats-Unis et le Vietnam du Nord.

Si la question de représentativité a été contournée sous l’angle de la participation, elle s’est posée, de nouveau, à propos de l’emplacement des parties autour de la Table de négociation. Plus, précisément, il s’agissait de décider de la forme de la table, qui donne une indication sur le statut des parties au conflit.



Plusieurs scénarios ont été envisagés:

- Une Table triangulaire: d’habitude, cette forme permet à deux parties, qui ne se reconnaissent pas ou qui sortent d’un conflit marqué par une grande hostilité, à se réunir autour d’une table, tout en évitant un face-à-face. Dans cette configuration, les deux parties font face au médiateur et communiquent à travers lui. Cette forme était préférée par les Américains et les Sud-vietnamiens mais rejetée par le Nord, au motif qu’elle supposait l’intégration du FLN dans la délégation Nord-vietnamienne, créant ainsi un déséquilibre à l’avantage des Américains et de leur allié;
- La délégation Nord-vietnamienne a proposé une table rectangulaire avec les drapeaux et des plaques dans l’intention de faire reconnaître le FLN comme partie égale aux autres, ce à quoi les Américains ont objecté, en proposant deux longues tables rectangulaires sans drapeaux ni plaques;
- La même délégation a proposé une table ronde pour faire reconnaître au FLN le même statut que le Vietnam du Sud;
- La forme ovale a été suggérée par les Américains pour se rapprocher de l’idée de table ronde, tout en marquant la différence de statut entre leur allié du Sud et le FLN;
- Différentes variantes ont été discutées, y compris une table ronde coupée en deux, une table sous forme d’une ellipse aplatie et un parallélogramme.

⁵ Henry Kissinger, *American Foreign Policy : Three Essays*, New York, Norton, 1969, p. 134.

Cette “Bataille des Tables”⁶ a accaparé les imaginations au point qu’un mathématicien danois, Piet Hein, a proposé l’idée d’une table qui n’est ni ronde, ni ovale mais qui a la particularité d’allouer aux Etats-Unis et au Nord Vietnam 2,54 mètres et aux autres, chacune 15,6 centimètres en appliquant une formule très sophistiquée

($x \cdot 2.5 + [y/a] \cdot 2.5 = 1$ lorsque $a = [0.5] \cdot [\sqrt{5} - 1]$)⁷.

Finalement, après dix semaines de tractations, les parties ont accepté la proposition d’un diplomate soviétique consistant en deux tables rondes flanquées de deux petites tables. Dans la foulée de cet accord, les parties ont décidé de renoncer à l’utilisation des pancartes et des drapeaux pour dépasser la controverse sur la reconnaissance du FLN.

Cette controverse a tellement marqué les esprits au point d’inspirer le dramaturge anglais, David Edgar, pour écrire, en 1990, une pièce de théâtre intitulée “The shape of the table” (la forme de la Table), mettant en scène la rencontre dans une même salle de représentants des pays d’Europe de l’Est négociant l’avenir de la gouvernance de leurs pays respectifs après la désintégration de l’Union soviétique.

L’effort et le temps dépensés pour régler ces détails techniques ont été considérés comme “l’investissement le plus incroyablement absurde d’ingéniosité diplomatique de l’Histoire”⁸ et comme une “distraction idiote et une manoeuvre dilatoire”⁹.

Une fois ces batailles de procédure dépassées, il a fallu cinq années et demi de négociations pour finaliser les Accords de Paris de 1973 qui ont mis fin à l’état de guerre entre les Etats-Unis et le Vietnam et ouvert la voie à une normalisation progressive des relations entre les deux pays.

Nul doute que l’exemple du Vietnam a été une source d’inspiration pour M.Kohler, malgré les différences

fondamentales qui le distinguent du différend sur le Sahara.

III- Les négociations de Genève sur le Sahara : la forme d’abord

Au moment où le Secrétaire général des Nations unies s’active pour trouver un remplaçant à M. Kohler, pour ne pas perdre le momentum créé par les deux réunions de Genève de décembre 2018 et mars 2019, il paraît opportun de voir comment les problématiques du lieu et de la forme de la table de négociation ont été résolues pour assurer le succès des deux réunions. Pour ce faire, un rappel des positions des parties au différend sur le Sahara permet de mieux comprendre la démarche prudente et graduelle adoptée par M. Kohler pour favoriser une reprise des contacts entre les quatre parties et sa décision de choisir Genève, comme lieu, et la table ronde, comme support des pourparlers.

A- Statut et position des parties vis-à-vis du processus onusien

Pour le cas du Sahara, le processus onusien implique trois Etats souverains et le Polisario qui revendique la représentation d’une partie des populations du Sahara et qui a été admis à l’Organisation de l’Unité africaine (OUA) en 1984, en tant que “Rasd”, et ce dans des circonstances controversées.

1- Le Maroc : considère que le Sahara a été réintégré dans le territoire national du Royaume, conformément au droit international et dans le respect des principes de la Charte des Nations unies, à travers un accord international dûment négocié avec l’Espagne, entériné par l’Assemblée générale de l’ONU dans sa résolution 34/58 B, du 19 décembre 1975, et déposé auprès du Secrétaire général de ladite Organisation. L’engagement du Maroc dans le processus actuel de recherche d’une solution à ce différend régional procède d’un souci de préserver le bon voisinage avec l’Algérie et de proposer une issue démocratique aux réfugiés des camps de Tindouf, dans le cadre d’une autonomie négociée, constitutionnellement garantie et respectueuse de l’intégrité territoriale et de l’unité du Royaume.

6 George C. Herring, *America's Longest War: The United States and Vietnam, 1950-1975 with Poster* (4th Edition).

7 Jeffrey Michaels, “Stuck in Endless Preliminaries: Vietnam and the Battle of the Paris Peace Table”, November 1968- January 1969.

8 Deepak Malhorta, “Negotiating the impossible : How to break deadlocks and resolve ugly conflicts (without money or muscle)”.

9 This week in history: Paris Peace Accords signed, Vietnam War draws down January 26, 2018 *People's world*.

2- L'Algérie : durant les années 1975 et 1976, qui coïncidaient avec les tractations et les négociations entre Rabat et Madrid pour la rétrocession au Maroc du territoire alors sous occupation espagnole, l'Algérie a revendiqué expressément le statut de partie "concernée" et "intéressée"¹⁰, en se fondant sur un "intérêt national que sous-tendent des considérations politiques évidentes" et "qui ne saurait être ignoré dans toute recherche d'un règlement du problème du Sahara"¹¹.

Depuis la prise en main de ce dossier par l'ONU, l'Algérie se présente comme un simple État voisin jouant le rôle d'un simple observateur dans le processus, tout en continuant d'apporter son appui diplomatique, politique et financier au polsario, sans oublier l'incursion, en janvier 1976, de l'Armée algérienne à Amgala, située à plus de 120 kilomètres de la frontière entre les deux pays.

En outre, la mobilisation permanente d'Alger dans les enceintes internationales en faveur du polsario, à travers notamment la présentation des projets de résolution sur le Sahara, des commentaires écrits à toutes les propositions de règlement et d'une proposition de partition du territoire¹² montrent le niveau d'engagement de ce pays qui va au-delà du statut d'observateur. Peut-on, dans ces conditions, continuer à considérer l'Algérie comme un simple observateur au même titre que la Mauritanie?

3 - La Mauritanie : depuis son retrait de Tiris El Gharbia, Nouakchott s'est tenue à une attitude de neutralité et assume son rôle d'État voisin dans le processus de règlement en cours.

4 - Le polsario : se présente à la fois comme État (La "rasd") et comme "représentant unique" des populations du Sahara. Or, le polsario n'est ni un État, au sens du droit international, ni un mouvement de libération nationale reconnu par le Comité de libération de l'OUA, qui était la seule autorité à délivrer l'acte de naissance d'un mouvement de libération africain.

Quant à sa prétention de représenter la population du Sahara, elle est démentie par le résultat du processus d'identification qui a donné une majorité en faveur

du Maroc et par le résultat des élections qui sont régulièrement organisées dans la Région depuis 1976. Tout au plus, le polsario est considéré tantôt comme un pétitionnaire devant la Quatrième Commission et le Comité des 24, tantôt comme un interlocuteur aux fins du processus de négociation en cours sous l'égide de l'ONU. C'est cette ambiguïté autour du véritable statut de l'Algérie et du polsario que le Maroc s'efforce de dissiper auprès des Nations unies, à travers les modalités d'organisation et du déroulement du nouveau processus de Genève.

B - Le choix du lieu et de la table de négociation

La domiciliation, par M.Kohler, des pourparlers à Genève et sa décision d'opter pour une table ronde peuvent s'expliquer par les considérations suivantes:

1- Le lieu: Genève, la neutre

Le choix de cette ville n'est pas fortuit. Mis à part l'élément de proximité géographique, Genève présente la particularité d'être le siège historique des Nations unies, abrité par un pays connu pour sa neutralité légendaire, y compris sur la question du Sahara.

Pour ce qui est des parties, si pour le polsario la ville de Genève symbolise les droits de l'homme et le droit humanitaire qui sous-tendent son action internationale, le Maroc y voit le siège du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) chargé de protéger les populations des camps de Tindouf et auquel incombe la responsabilité de les recenser.

En même temps, le Maroc voit dans ce nouveau processus de Genève une rupture par rapport au processus de Manhasset (Etats-Unis). Enfin, le fait que ces pourparlers se déroulent au siège européen des Nations unies corrobore la responsabilité exclusive de l'Organisation mondiale pour mener à bien ses bons offices pour le règlement définitif de ce différend régional, loin de toute interférence de l'Union africaine.

Quant à l'Algérie, elle a toujours cultivé un lien affectif avec la Confédération helvétique, Genève en particulier, pour des raisons historiques qui tiennent au fait que le Trésor de guerre du FLN transitait, avant l'indépendance

10 Voir procès verbal du Conseil de sécurité S/PV/ 1850 du 22 octobre 1975).

11 Document des Nations unies : A/C.4/SR 2125 du 03/12/1975.

12 Voir rapport du SG S/2002/178 du 19 février 2002.

de l'Algérie, par les banques suisses, que plusieurs chefs historiques de la lutte algérienne pour l'indépendance y ont séjourné, et que ce pays a joué un rôle actif dans la reprise des contacts entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire algérien, qui ont mené aux Accords d'Evian¹³.

2- La forme de la table: ronde pour maintenir l'ambiguïté

Dans son Rapport d'avril 2019, présenté au Conseil de sécurité de l'ONU, l'Envoyé personnel du Secrétaire général a indiqué avoir "choisi le format de la table ronde comme symbole de la volonté de personnes aux positions divergentes de trouver une nouvelle voie par le dialogue"¹⁴. Ce choix s'est imposé au vu des prises de position réitérées par les différentes parties durant les semaines qui ont précédé la première réunion de Genève.

Ainsi, à l'affirmation, par le Maroc, le 4 avril 2018, que "l'Algérie a une responsabilité flagrante dans ce différend régional"¹⁵ et devrait, par conséquent, «prendre une part importante dans le processus politique, assumer ses responsabilités dans la recherche d'une solution et jouer un rôle à la hauteur de sa responsabilité dans la genèse de ce différend», l'Algérie a répondu, le 5 du même mois d'avril, que «le soutien de l'Algérie au peuple sahraoui et à son représentant légitime, le Front Polisario, ne signifie aucunement qu'elle devrait être impliquée dans (les) négociations»¹⁶ et que la participation de l'Algérie à la réunion de Genève sera celle d'un "Etat voisin".

Si l'on ajoute à cette divergence de départ les actions entreprises par le Polisario dans la zone tampon avant la réunion, et leur dénonciation par le Maroc auprès des Nations unies à travers une lettre du Souverain, il est aisé de conclure à la difficulté de l'Envoyé personnel de faire revivre le processus de négociation avec le concours de toutes les parties. Dans ces conditions, la tenue de la première réunion de Genève nécessitait une

impulsion du Conseil de sécurité et l'entretien d'une ambiguïté constructive autour des questions de statut et de représentativité.

Dans une tentative d'encourager les parties à faire taire leurs exigences et à faire preuve de flexibilité, le Conseil de sécurité a inscrit dans sa résolution 2440 (2018)¹⁷ des incitations aux parties pour s'engager positivement dans le processus de Genève à travers:

- un élargissement de l'objet de la réunion pour couvrir l'établissement d'un "bilan des faits récents survenus" et l'examen "des questions régionales et des prochaines étapes du processus politique" (paragraphe 4 du Préambule). Cette formulation a sans doute facilité la participation de l'Algérie, sans préjudice pour sa position vis-à-vis du processus;
- le lancement d'un appel aux quatre parties pour "participer davantage au processus politique et progresser sur la voie d'une solution politique" (paragraphe 7 du Préambule), et à "travailler de manière constructive avec l'Envoyé personnel, dans un esprit de compromis, tout au long de la durée du processus, de sorte qu'il aboutisse" (paragraphe 3 du dispositif).

La formule de la table ronde a permis de réunir les quatre intervenants dans ce différend sans distinction de statut. La lecture qui est faite de ces rencontres, sous ce format, est différente selon les délégations.

Si le Maroc peut exprimer sa satisfaction de voir l'Algérie agir en tant que partie et participer substantiellement aux débats organisés par Mr. Kohler autour de l'avenir de la région du Maghreb et les perspectives d'avenir, l'Algérie peut soutenir qu'elle a participé à des pourparlers et non à des négociations et que le caractère général des thématiques inscrites à l'ordre du jour se prête à un engagement direct de sa délégation. On peut induire des déclarations de la délégation algérienne que son attitude serait tout autre lorsque le processus passera des pourparlers préliminaires à l'étape de négociation.

Le Polisario, pour sa part, retrouve de la visibilité avec le retour des rencontres, quelle que soit leur nature. Cela lui permet de calmer l'impatience et la contestation à l'intérieur des camps, soutenir son égalité de statut avec le Maroc et démontrer sa représentativité. Ce dernier

13 Marc Perrenoud, "La Suisse et les Accords d'Evian" in *Politorbis*, revue trimestrielle de politique étrangère du Centre d'analyse et de prospective N. 3,2/2002 pp 14 et 18.

14 Rapport du Secrétaire général des Nations unies, Doc. S/ 2019/282 du 1^{er} avril 2019.

15 Déclaration du Ministre marocain des Affaires étrangères faite à New York, le 4 avril 2018.

16 Déclaration du Ministre algérien aux Affaires étrangères à l'Agence officielle APS le 6 décembre 2018.

17 Document du Conseil de sécurité de l'ONU S/res/ 2440 du 31/10/2018.

aspect est néanmoins contrarié par la composition même de la délégation marocaine. En effet, le Maroc a intégré deux élus de la région dans sa délégation officielle. Il s'agit du président de la région Laâyoune-Sakia El Hamra, Hamdi Ould Errachid, et du président de la région Dakhla-Oued Eddahab, Ynja El Khattat, tous deux originaires de la région du Sahara et élus en cette qualité.

Si les réunions de Genève ont permis le rétablissement d'un dialogue inclusif entre le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario, grâce à des arrangements techniques, il est prématuré de conclure à une réelle relance du processus de règlement de la question du Sahara. C'est seulement à la clôture de cette phase préliminaire qu'il sera possible de juger de la volonté de toutes les parties à parvenir à une solution de compromis mutuellement acceptable.

Dans la conjoncture régionale actuelle, la poursuite du processus autour d'une table ronde paraît la solution la mieux indiquée pour maintenir la dynamique collective amorcée en décembre 2018. À cet égard, l'attitude de l'Algérie sera déterminante dans la poursuite de ce processus et la transition vers l'étape de négociation proprement dite.

Quant à un éventuel changement de ce format, il ne peut être envisagé que lorsque les contours d'une solution de compromis commenceront à se dessiner, conformément aux paramètres fixés depuis une dizaine d'années par le Conseil de sécurité.

Conclusion

Les cas du Vietnam et du Sahara illustrent l'importance attachée au choix du lieu et de la forme de la table de négociation, pour faire démarrer et faire aboutir les efforts de règlement des différends et des conflits. Il importe, cependant, de souligner que si la décision sur le lieu est une question d'ordre technique, relativement facile à résoudre, celle concernant la forme de la table de négociation est plus compliquée, en ce sens qu'elle est à cheval entre la procédure et le fond. En effet, une telle décision est directement liée à la question de la légitimité d'une des parties à s'asseoir à la table de négociation et la reconnaissance de sa représentativité, deux déterminants fondamentaux pour la solution d'un différend ou d'un conflit.

L'expérience montre, cependant, que l'accent mis, par les parties, sur les questions de forme peut, dans certaines situations, traduire une intention d'entraver le lancement des négociations ou de les retarder dans l'attente d'une conjoncture plus favorable qui pourrait accroître leur pouvoir de négociation.

Pour le cas du Sahara, la facilité avec laquelle les parties ont accepté la formule des pourparlers autour d'une table ronde laisse à chacune d'elles la latitude d'interpréter ce processus initial pour, sinon conforter, du moins ne pas le contredire.

À propos de l'auteur, Mohammed Loulichki

Mohammed Loulichki est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Il est doté d'une expérience de plus de 40 années dans la diplomatie et les affaires juridiques. Il a occupé le poste de Directeur des Affaires Juridiques et des Traités au Ministère des Affaires Etrangères du Maroc. Il a été l'Ambassadeur du Maroc en Hongrie, Bosnie-Herzégovine et Croatie (1995-1999), Ambassadeur coordinateur avec la MINURSO (1999-2001), Ambassadeur du Maroc aux Nations-unies à Genève (2006-2008) puis à New York (2001-2003 et 2008-2014). Il a également présidé le Conseil de Sécurité (décembre 2012).

Par ailleurs, l'Ambassadeur Loulichki a assuré la présidence du Groupe de Travail sur les Opérations du maintien de la Paix du Conseil de Sécurité (2012) et celle du Comité contre le Terrorisme du Conseil de Sécurité (2013). Il a été également vice-président du Conseil des Droits de l'Homme (2006-2007), et président du Comité National de suivi sur les questions nucléaires (2003-2006).

À propos de Policy Center for the New South

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques. Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

[Read more](#)

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.



Policy Center for the New South

Suncity Complex, Building C, Av. Addolb, Albortokal Street,
Hay Riad, Rabat, Maroc.

Email : contact@policycenter.ma

Phone : +212 (0) 537 54 04 04 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

Website : www.policycenter.ma